

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation : 23 décembre 2025

Etaient présents : M. Pierre GARBIL, M. Jean-Paul NIELACNY, Mme Sylvie BURELLIER, M. Didier PINAY, M. Philippe CIRUSSE, Mme Florence DUPUY, Mme Pascale BRUNELIN, M. Philippe BLANC, Mme Catherine BRICAUD, Mr Benjamin GARNIER, Mme Aurélie HOMEYER, M. Michel REY, , Mme Marie-Christine GAREL,

Absent excusé : Yannick PLEVY

Absent non excusé : Mme Claudine CHAZELLE,

Secrétaire de séance : Mme Florence DUPUY

### Procès-verbal du dernier conseil

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal du dernier conseil municipal

### Délibération spéciale pour régler les dépenses nouvelles en investissement

Une nouvelle année budgétaire s'ouvre, toutefois le budget 2026 ne sera voté qu'en avril.

Dans ce laps de temps, les dépenses d'investissement ne peuvent être engagées qu'après autorisation du conseil municipal et dans la limite de 25 % des crédits inscrits au budget 2025, hors investissements déjà programmés sur plusieurs années.

**Après avoir délibéré à l'unanimité le conseil autorise le maire** à payer les dépenses d'investissement non prévues à hauteur de 25% de ce qui avait été prévu au budget 2025

### Modification du tableau de classement des voiries

Pour rappel, le conseil a délibéré en septembre pour valider la modification des limites cadastrales le long de la Départementale, du fait d'une parcelle non rattachée à une commune.

Il en découle qu'une partie de la voirie VC22 zone de Montoisel se retrouve maintenant sur la commune de Chalain d'Uzore. Il y a donc lieu de modifier le tableau de classement des voiries. La voirie VC22 zone de Montoisel est désormais de 64 mètre linéaire.

**Après avoir délibéré à l'unanimité le conseil approuve** le nouveau tableau de classement des voiries

### Demande de subvention du sou des écoles

Le Sou des écoles souhaite créer un parcours dans les couloirs de l'école maternelle. Un devis a été demandé à SERIFLOCK pour un montant de 1 260 € TTC. Deux demandes de subvention ont été faites auprès des Conseillers départementaux de Boën sur Lignon et de Montbrison pour un total de 600 €. Le Sou des écoles sollicite une participation aux communes pour le reste à charge soit 620 €. Les maires du RPI propose une participation au prorata du notre nombre d'élèves par commune

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve** la demande de subvention faite par le sou des écoles et fixe le montant de la subvention au prorata du nombre d'élève de chaque commune

### Points divers

A Pralong, le 08 janvier 2026

Le secrétaire de Séance  
Florence DUPUY



Le Maire  
Pierre GARBIL